



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 31 mars 2026

Délibération n° DEL31032026-25
DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION RICOCHET

Le Conseil Municipal de la Commune du Bouscat dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gwénaél LAMARQUE, Maire, par suite d'une convocation en date du 25 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : 32

Gwénaél LAMARQUE, Maël FETOUH, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Rémi SIMON, Muriel FROU-VILLE, Bruno QUERE, Marine LEMMENS-HEBRARD, Damien ROUSSEAU, Emmanuelle ANGELINI, Philippe BORRO, Bérengère DUPIN, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Frédérique BOUCHER, Didier PAULY, Karine AUDEMARD, Emmanuel APARICI, Séverine VANLEENE-VALETTE, Emmanuel MARCILHACY, Matthieu BOUYSSIERE, Mathilde PREZELIN-REYDIT, Annabelle POGAM, Mathilde FERCHAUD, Xavier DE JAVEL, Calvin AZZOPARDI, Claire LAYAN, Johanna TURPEAU, Florian LAUNAY, Benjamin DUPAS, Anne COURTOIS, Ivan GRATTE, Carola Tiana CASTELNEAU.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 3

Jean-Michel DANIEL à Emmanuelle ANGELINI, Daphné ALATERNE à Marie Emmanuelle DA ROCHA, Ombeline SEMPASTOUS à Bérengère DUPIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathilde FERCHAUD

RAPPORTEUR : Gwenaël LAMARQUE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la désignation des conseillers municipaux pour représenter la ville auprès de nombreuses associations.

L'article VI des statuts de l'association "RICOCHET" précise la composition du Conseil d'Administration :

3 membres de droit :

- 1 représentant du Conseil Municipal,
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,
- 1 représentant du Conseil Départemental de la Gironde.

Le Conseil Municipal est donc saisi pour désigner 1 conseiller qui siégera au sein du Conseil d'Administration de l'Association "Ricochet" pour la durée de son mandat municipal.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article VI des statuts de l'association Ricochet,

DECIDE

Article unique : de désigner Monsieur Xavier DE JAVEL en tant que membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association Ricochet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Par 35 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait au Bouscat, le 31 mars 2026

Mathilde FERCHAUD
Secrétaire de séance

Gwenaël LAMARQUE
Maire du Bouscat